

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juillet 2020

Séance du Conseil Municipal du : 30 juillet 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Trausse Minervois, légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer Municipal de Trausse-Minervois à 20h 30, sous la présidence de Jean-François SAÏSSET, Maire.
Convocation 17 juillet 2020

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 15

Présents : MM. Saisset, Verstraeten, Galeotti,
Mmes Lombard, Estebe, Servet, Girard, Sounac, Taillefer, Signoret, Cabrera

Absents excusés : MM. Revel, Bersauter
Mmes Lang, Senat

Mme Sounac est arrivée en retard et n'a pas pris part aux votes des premières délibérations. Elle était présente pour l'ensemble des délibérations concernant le budget 2020.

Secrétaire de séance : Mme Estebe

Procurations : Mme Lang à Mme Lombard
Mme Senat à Mme Servet

Séance du Conseil Municipal du : 30 juillet 2020

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 21h45

Le maire soumet au vote le PV de la séance précédente. Le PV est adopté à l'unanimité et demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour la démission de M. Revel du poste de premier adjoint.

Le conseil municipal doit délibérer pour fixer le nombre d'adjoint à 2.

Le maire a été sollicité par la coiffeuse du village pour bénéficier d'une remise gracieuse de loyers pour les mois de mars et avril 2020 suite au confinement.

Il convient également d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour acheter le terrain situé impasse de La Prade ainsi que la 3^{ème} tranche des travaux subventionnés par le SYADEN concernant l'éclairage public.

ORDRE DU JOUR :

- Fixation du nombre d'adjoint suite à une démission
- Remise gracieuse des loyers de Mars et Avril 2020 du salon de coiffure
- Extension du réseau public d'électricité coordonné par le SYADEN (Tranche 3)
- Acquisition d'un terrain pour élargissement de voirie

BUDGET

Budget annexe Lotissement Saint Brès

- Approbation du Compte administratif et du compte de gestion 2019
- Clôture du Budget Annexe Lotissement Saint Brès

Budget principal de la commune - M14 –

- Subventions aux associations 2020
- Affectation des résultats du Budget Principal avec intégration du Budget annexe Lotissement
- Vote du Budget Principal de la commune 2020

OBJET : Nombre d'adjoint au Maire suite à une démission

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122.2, L 2122.4, L 2122.7, L 2122.10, L 2122.15,

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Monsieur Richard REVEL du poste de 1^{er} Adjoint.

Son poste de conseiller municipal est conservé.

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à deux le nombre d'adjoints nécessaires

DECIDE que Madame Jessica SERVET passe donc au premier rang et Monsieur André VERSTRAETEN passe donc au 2^{ème} rang du tableau des adjoints.

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

OBJET : annulation de loyers du salon de coiffure -COVID 19

La crise sanitaire du COVID-19 a un impact économique majeur sur l'activité des entreprises, commerçants et associations situés sur le territoire de la commune.

Ainsi, afin de soutenir le secteur économique traussois, pour tenir compte de la fermeture des commerces durant la période de confinement et améliorer leur trésorerie,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder une exonération de loyers pour les entreprises locataires de la commune, d'une durée de 2 mois, correspondant aux loyers de mars et d'avril.

Considérant que la commune est bailleur de l'entreprise Corine Coiffure, Place liberté

- L'annulation a titre gracieux des loyers durant la période de confinement soit du 17 mars au 30 avril (2 mois de loyer)
Cela représente un montant 196 € (2*98)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une exonération de loyers d'une durée de deux mois pour l'entreprise Corine Coiffure.

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

OBJET : Acquisition d'un terrain pour élargissement de voirie

Le Maire indique qu'il convient de régulariser l'élargissement de l'Impasse de la Prade. Il propose l'achat du terrain suivant au prix de 100 € le m² :

- A 2057 d'une superficie de 26 m² appartenant à Mme TORRES Magali épouse PUIG

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve l'acquisition du terrain ci-dessus au prix de 100 € le m²

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet et notamment les actes notariés.

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

OBJET : Extension du réseau public d'électricité coordonné par le SYADEN

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la demande d'aide en éclairage public, intitulé « Rénovation éclairage public (tranche 3) » d'un montant de 24 597,3 € H.T au titre de l'exercice 2020.

Dans le cadre de son programme d'aides aux investissements en éclairage public, le SYADEN a décidé de prendre en charge 60% du montant du coût des travaux.

La participation de la commune est de 9 838.92 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création de l'extension du réseau public d'électricité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

BUDGET

OBJET : Budget Lotissement Saint Brès

Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion Ex 2019

Le conseil municipal par 12 voix pour et une abstention (le maire ne participant pas au vote) approuve le CA 2019 de la commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses néant

Recettes néant

Résultat de l'exercice -245 692.30 €

Résultat antérieur reporté 36 286.52 €

Résultat de clôture -209 405.78 €

Investissement

Dépenses néant

Recettes néant

Résultat de l'exercice (déficit) 322 741.62 €

Résultat antérieur reporté -

Résultat de clôture 2019 (déficit) 322 741.62 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du budget du lotissement Saint Brès présenté par Madame la Trésorière de la Peyriac-Minervois, Receveur de la Commune, et le Compte Administratif 2019 du budget du lotissement Saint Brès rassemblent des opérations identiques en ce qui concerne les écritures et les résultats.

L'emprunt s'élève à 322 741.62 € (Recettes d'investissement).

L'actif immobilisé du Lotissement Saint Brès s'élève à 245 692.30 €.

Le Maire précise que la commune n'a jamais été alertée quant à la gestion du budget Lotissement Saint Brès. Il apparaît que les terrains n'ont pas été sortis des stocks et restent donc en dépense de fonctionnement ce qui engendre un déficit.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2019 du budget du lotissement Saint Brès,

Monsieur le Maire se retirant de la séance et donc sous la présidence de Madame Jessica SERVET, première Adjointe,

Par vote à mains levées et à l'unanimité,

CONSTATE la parfaite identité entre les valeurs du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget du lotissement Saint Brès de l'exercice 2019 et, par conséquent, les **APPROUVE, ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DÉCLARE que le Compte de Gestion du budget du lotissement Saint Brès 2019 dressé par le Receveur Municipal n'appelle ni observation, ni remarque de sa part et lui **DONNE** donc **QUITUS** de sa gestion pour 2019.

Vote pour : 12
Adopté à l'unanimité

Vote contre : 0

Abstentions : 1

OBJET : Clôture du Budget Annexe du Lotissement Saint Brès

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe «Lotissement Saint Brès» a été ouvert par délibération du Conseil Municipal en date du 09 Septembre 2006 afin de répondre à un besoin de création de lotissement,

Compte tenu de la vente de tous les lots en 2018, ce budget n'a plus lieu d'exister.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par -- voix pour,

-**ACCEPTÉ** la clôture du budget annexe « Lotissement Saint Brès »,

-**DIT** que la somme de 209 405.78 euros correspondant au déficit de clôture du Budget du Lotissement Saint Brès, sera reprise au Budget 2020 de la Commune au compte 67441.

-**DIT** que la somme de 322 747.62 euros correspondant à l'emprunt contracté au Budget Lotissement Saint Brès sera reprise au Budget 2020 de la commune au compte 001.

-**DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget annexe soumis au régime de la TVA

Vote pour : 13
Adopté

Vote contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Budget M 14 Affectation des résultats Exercice 2019 avec intégration du Budget Annexe Lotissement Saint Brès

Le Compte administratif du Budget principal de la commune 2019 ayant été approuvé en séance du conseil municipal en date du 10 mars 2020,

M. le maire rappelle les chiffres au nouveau conseil municipal

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	54 106.75		0.00	172 212.33		118 105.58
Opérations de l'exercice	136 438.01	92 921.61	477 901.48	587 543.04	614 339.49	680 464.65
TOTAUX	190 544.76	92 921.61	477 901.48	759 755.37	614 339.49	798 929.30
Résultats de clôture	97 623.15			281 853.89		184 230.74
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	190 544.76	92 921.61	477 901.48	759 755.37	536 120.85	798 929.30
RESULTATS DEFINITIFS	97 623.15			281 853.89		184 230.74

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Considérant que le Budget Annexe Lotissement Saint Brès doit être clôturé et les résultats doivent être intégrés sur le Budget Principal de Commune ;

Avant de procéder au transfert des résultats du Budget annexe Lotissement Saint Brès, il convient de le clôturer au 31 décembre 2019, de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du Budget principal de la commune et de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe Lotissement dans le Budget principal de la commune.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section fonctionnement et le solde de la section d'investissement reportés au budget annexe clos.

Le compte de gestion du trésorier de 2019 et le Compte Administratif 2019 du Budget Annexe laissent apparaître les résultats suivants :

Section fonctionnement : 245 692.30€ (Stock) et 36 286.52€ (excédent reporté)

Section Investissement : 322 741.62€ (emprunt)

Le maire propose au conseil municipal :

- de procéder à la clôture du budget annexe Lotissement Saint Brès au 31 décembre 2019 ;
- d'intégrer les résultats reportés du Compte Administratif 2019 du Budget Lotissement au Budget Principal de la commune par écritures budgétaires :

Section fonctionnement - Débit : 209 405.78€ (245 692.30€ - 36 286.52€)

Section investissement - Crédit : 322 741.62€

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Résultat Ex 2019	Résultat	Chiffres à prendre en compte pour affectation du résultat
INVEST	- 54 106.75	- 43 516.40		- 97 623.15
FONCT	172 212.33	109 641.56	281 853.89	184 230.74

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Considérant qu'à compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article [L. 1612-5](#), n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées.

En clôturant le Budget Annexe Lotissement Saint Brès, il convient d'intégrer au Budget Principal de la commune les résultats de la façon suivante :

- **Section fonctionnement** :

->Au compte 67441 (Dépense) : 209 405.78€ (245 692.30€ - 36 286.52€) qui correspond au déficit du Budget Annexe Lotissement ;

->Au compte 002 : 281 853.89€ (Excédent de fonctionnement du Compte Administratif du Budget Principal de la commune pour l'année 2019);

- **Section investissement** :

->Au compte 001 : 322 747.62€ (emprunt contracté sur le Budget Annexe Lotissement) – 97 623.15€ (déficit de la section Investissement au Budget Principal) soit 225 118.47€

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Adopté

**Résumé du Budget principal 2020 après affectation des résultats et intégration du Budget
Annexe Lotissement Saint Brès**

PROJET DE BUDGET M 14 2020

DEPENSES

Chapitres Montant

FONCTIONNEMENT

67441	209 405.78
Intégration du Budget Lotissement – Reprise du déficit	
011	193 200
012	248 000
65	66 787.49
6611	6 500
67	1 000
6815	30 000
Provisions – Dette Bernd Schaffrath	
6811	2 590

	757 483.27
Virement	55 839.88

	813 323.15

INVESTISSEMENT

1641	36 000
Rembt emprunts	
2184	2 000
2188	5 000
21318	80 000
(Travaux bâtiments)	
21538	70 000
21578	13 000
(achat matériel)	
21738	5 819.07
(Matériel de bureau et informatique)	
2111	3 000
(achat terrain LaPrade)	

	308 154.91

RECETTES

Chapitres Montant

002	281 853.89
Excédent de fonctionnement CA 2019	
70	11 000
73	319 166.26
74	156 303
75	25 000
013	20 000

	813 323.15

	Virement du fonct.	55 839.88	-----
	-----	214 819.07	

BUDGET PRINCIPAL

M 14

DEPENSES

001	Déficit (fonctionnement ou investissement)
011	Charges à caractère général
012	Charges de personnel
1641	Capital des emprunts
65	Indemnités des élus, cotisations au service incendie, contributions aux organismes de regroupement (SIC, SIAHBAD, CES ...), subventions aux associations
6611	Intérêts des emprunts
67	Titres annulés sur exercice antérieur
21	Achat de matériel, travaux

RECETTES

002	Excédent (fonctionnement ou investissement)
70	Cantine, photocopies, repas à domicile,
73	Contributions directes
74	Dotations de l'Etat
75	Revenus des immeubles
013	Remboursement sur rémunération du personnel (contrat avenir, maladie ou accident de travail)
1068	Excédent de fonctionnement transféré
10222	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
10223	Taxe d'Aménagement (taxe sur permis de construire)
13	Subventions